

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 20000
Numéro SIREN : 822 388 096
Nom ou dénomination : AG 35 Rue La Boétie Holdco SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 128715

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-12-2018

N° DE DEPOT : 2018R128715

N° GESTION : 2016B20000

N° SIREN : 822388096

DENOMINATION : AG 35 Rue La Boétie Holdco SAS

ADRESSE : 95 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 21-11-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

AG 35 RUE DE LA BOETIE (HOLDCO) SAS

Société par actions simplifiée au capital de EUR 1.075.001

Siège social : 95 rue La Boétie
75008 Paris

822 388 096 RCS PARIS

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un novembre,

La société **AG 35 BOETIE B.V.**, société de droit néerlandais dont le siège social est à Prinsengracht 919, 1017 KD Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 66537193, représentée par Meta Sophia Beemer, Anuj Kumar Mittal and Robert William Tieskens, dûment habilité à l'effet des présentes,

agissant en qualité d'associé unique (l'"**Associé Unique**"), propriétaire des 1.075.001 actions composant le capital social de la société **AG 35 RUE DE LA BOETIE (HOLDCO) SAS**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de EUR 1.075.001 dont le siège social est 95 rue La Boétie, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 822 388 096 RCS PARIS (la "**Société**"),

APRES AVOIR PRIS ACTE DE CE QUI SUIVIT:

Les documents suivants ont été portés à la connaissance de l'Associé Unique avant l'intervention des présentes décisions :

- la lettre de démission de ses fonctions de président adressée à la Société par Monsieur Jean-Baptiste Barnet,
- le texte des projets de décisions soumises à l'approbation de l'Associé Unique, et
- un exemplaire des statuts de la Société ;

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission de Monsieur Jean-Baptiste Barnet ¹ de ses fonctions de président de la Société,
- Nomination d'un nouveau président en remplacement de Monsieur Barnet, démissionnaire,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Baptiste Barnet de ses fonctions de président de la Société avec effet à compter de ce jour et remercie ce dernier pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau président de la Société, en remplacement de Jean-Baptiste Barnet, démissionnaire, avec effet **à compter de ce jour** :

Madame Meta Sophia BEEMER
néele 11 février 1977 à Haarlem (Pays-Bas)
de nationalité hollandaise

et demeurant aux Pays-Bas, Amstelvlietstraat 267, 1096 GG Amsterdam,

pour une durée indéterminée.

Madame Meta Beemer exercera ses fonctions de président de la Société dans les termes et conditions prévus par la loi et par l'article 10 des statuts de la Société. A cet égard, elle représentera la Société à l'égard des tiers et disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de ladite Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations de pouvoirs édictées par l'article 10.2 des statuts et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'associé unique (ou à la collectivité des associés le cas échéant) de sociétés par actions simplifiées.

L'Associé Unique décide que Madame Meta Beemer ne percevra aucune rémunération dans l'exercice de ses fonctions de président de la Société. Toutefois, en vertu de l'article 10.4 des statuts, elle pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement et de représentation qu'elle aura exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

L'Associé Unique prend acte que Madame Meta Beemer a déclaré par avance accepter les fonctions de président de la Société au cas où celles-ci lui seraient conférées et n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société.

¹ Le nom "Barnet" est indiqué sur le Kbis de la société, au lieu de "Garcia"

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

* *

Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé et pour être signé par l'Associé Unique.

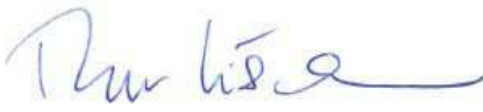
L'ASSOCIE UNIQUE :

AG 35 BOETIE B.V.

Représentée par,



Meta Sophia Beemer,
Director

Anuj Kumar Mittal,
Director

Robert William Tieskens,
Director